Fiche technique de la formation :

Massage femme enceinte

1. Modalités d'inscription et d'organisation

➢ Public cible

- Titulaire du diplôme de « Praticien en massage bien-être » délivré par l'Ecole Française de Massage ou ;
- Professionnel du massage (esthéticiennes, etc.) ou ;
- Titulaire d'une attestation de suivi de formation en massage bien-être (justificatif à produire).

➢ Pré-requis

La connaissance en techniques de massage est indispensable.

➢ Modalités d'inscription

L'inscription à la formation est effective à réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement (chèque d'acompte et chèque de solde). Le nombre de places est limité et les inscriptions sont closes un mois avant la date de la formation. Un mail d'information est alors envoyé aux participants, leur confirmant ou non la tenue de la formation et leur précisant les modalités de la formation.

➢ Rythme de la formation et programmation

Date et horaires : 2 novembre 2026 9h-17h
Durée : formation d'1 journée de 7h
Lieu : Ecole Française de Massage, 23 rue de Montchapet, 21000 DIJON

➢ Coût de la formation

L'Ecole Française de Massage n'est pas assujettie à la TVA. Les montants mentionnés ci-dessous s'entendent donc hors taxes (HT).
Le prix de la formation est fixé à 200 € HT.
Les frais administratifs de dossier sont fixés à 0 € HT.

2. Modalités pédagogiques

➢ Objectifs pédagogiques

- Connaitre les contre-indications du massage et les points de vigilance,
- Connaitre les techniques pour respecter l'intimité de la femme enceinte (zones à couvrir, zones à éviter, etc.) tout le long du rendez-vous de massage,
- Connaitre les différentes possibilités d'installation de la femme enceinte (coussin ventral ou coussin d'allaitement).
- Apprendre l'installation avec un coussin d'allaitement qui permet un accès au dos dégagé pour le masseur tout en permettant une position confortable pour la femme enceinte et les mettre en œuvre,
- Pratiquer le massage du dos dans les positions d'installation différentes, en ciblant particulièrement la zone des fascias lombaires,
- Pratiquer le massage « jambes légères » dans les positions d'installation différentes - en reprenant les manœuvres des massages lymphatiques.

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de recevoir une femme enceinte, s'assurer qu'il n'y ait pas de contre-indication à la masser et ensuite de l'installer confortablement selon ses besoins et en respectant son intimité. Il n'est pas l'objectif de la formation d'apprendre une chorégraphie de massage (ni pour le dos ni pour les jambes). Selon les connaissances et techniques de massage des stagiaires (voir pré-requis), ce sera à eux de développer leur propre déroulé.

➢ Programme, contenu de la formation

Module 1 : théorie

- Principales modifications physiologiques chez la femme enceinte et leurs conséquences,
- Bienfaits du massage chez la femme enceinte,
- Contre-indications,
- Produits de massages à appliquer,
- Installation de la femme enceinte,
- Massage du dos de la femme enceinte.

Module 2 : mise en pratique des différentes techniques d'installation de la femme enceinte et pratique du massage de dos dans les positions d'installation différentes (travail en binôme).

Module 3 : théorie

Massage « jambes légères » de la femme enceinte en reprenant les principaux éléments du massage lymphatique du membre inférieur.

Module 4 : mise en pratique du massage « jambes légères » dans les positions d'installation différentes (travail en binôme).

➢ Matériel utilisé

Mis à disposition par l'Ecole : tables de massage, tabourets, coussin ventral, coussins d'allaitements

A apporter par le stagiaire :

- 1 serviette de bain pour couvrir intégralement la table de massage
- 1 couverture
- 1 huile de massage neutre sans huiles essentielles ajoutées
- Soutien-gorge ou haut de maillot deux pièces facile à dégrafer pour les femmes
- Crayons et papier pour prise de note

➢ Modalités de travail

Alternance théorie pratique : projection d'un diaporama PowerPoint pour la partie théorique et travail en binôme sur table de massage pour la partie pratique.

➢ Ressources pédagogiques

Le cours sous document PowerPoint sera transmis aux stagiaires en aval de la session.

3. Modalités d'évaluation

➢ En début de formation :

Les attentes et besoins des stagiaires sont recueillis et formalisés sur une fiche de recueil fournie au formateur.

➢ A l'issue de la formation

L'acquisition des compétences est vérifié tout le long de la partie pratique de la formation avec le travail en binôme.

Une attestation de formation nominative est remise à chaque bénéficiaire de la formation.

➢ Après la formation

Quelques jours après la formation, un lien est envoyé à tous les bénéficiaires de la formation. Ils accèdent ainsi à un questionnaire en ligne leur permettant d'évaluer la formation et le formateur, tant sur le fond que sur la forme. Chaque bénéficiaire de la formation s'engage à cette phase d'évaluation qui est indispensable à l'EFM dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue.

4. Modalités d'encadrement

➢ Structure d'encadrement

Organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie "Actions de formation".
N° d'organisme formateur : 26-21-02095-21
Association loi 1901 à but non lucratif.

➢ Equipe pédagogique

Directeur : Sylvain DONARD, praticien en massage bien-être
Référente Pédagogique : Marie DELAHAYE, ingénierie de formation
Formateur : Gudrun BATEJAT, praticienne en massage bien-être, fasciathérapeute et réflexologue

5. Respect de la propriété intellectuelle

Le droit d'auteur est protégé par l'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle modifié par la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020: « *L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.* »
Le formateur informe les stagiaires de l'existence des droits d'auteur et de l'interdiction de se servir du contenu de la formation en dehors de leur usage personnel et de l'EFM. Cela leur interdit d'en partager les éléments (photos, figures, tableaux, textes...) sur un site internet, un blog, les réseaux sociaux, des applications multimédia accessibles au public.
Les infractions aux droits d'auteur sont sanctionnées pénalement (CPI, art. L. 335-1 à L. 335-10)

Le formateur s'engage également à respecter ces règles lors de la conception de ses supports de formation.